

Version n° 1 : Novembre 2018

## Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CREME A RECURER 750ML X12 SORPOMODE

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

SU : 21, 22 – PC : 35.0

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / distributeur :  
MATFER  
9,11 rue du Tapis Vert  
93260 LES LILAS  
Tél. : 01.43.62.60.40 (de 8h30 à 17h00)  
Personne de contact chargée de la SDD :  
alertescontact@matferbourgeat.com

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 – <http://www.centres-antipoison.net>

## Section 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



**Mention d'avertissement :** *DANGER*

**Identificateur du produit :** EC 270-115-0 C10-C13-ALKYLBENZÈNE SULFONATE DE SODIUM

**Etiquetage additionnel :**

EUH208 Contient REACTION MASS OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 47-500-7] AND 2-METHYL-2H -ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**Mention de danger et informations additionnelles sur les dangers :**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence – Généraux :**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

**Conseils de prudence - Prévention :**

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

**Conseils de prudence – Intervention :**

- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Autres informations :** Ne pas ingérer. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

**2.3 Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

**Section 3 : Composition / Informations sur les composants**

**Mélanges :**

<u>Identification</u>	<u>(CE) 1272/2008</u>	<u>Nota</u>	<u>%</u>
CAS: 68411-30-3 EC: 270-115-0 C10-C13-ALKYLBENZÈNE SULFONATE DE SODIUM	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		2.5 $\leq$ x % < 10

<b>Identification</b>	<b>(CE) 1272/2008</b>	<b>Nota</b>	<b>%</b>
INDEX: 011-005-00-2 CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 CARBONATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 160901-19-9 ALCOHOLS, C12-13, BRANCHED AND LINEAR, ETHOXYLATED	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 REACTION MASS OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	0 <= x % < 2.5

**Informations sur les composants :** (Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Section 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1 Description des premiers soins

Premiers soins après inhalation

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Premiers soins après contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Premiers soins après contact oculaire :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Premiers soins après ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets :

Aucune donnée n'est disponible

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

Non inflammable.

**5.1 Moyens d'extinctions**

**5.2 Dangers particuliers résultat de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes :** Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes :** Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**Section 7 : Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

**Préventions des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
 Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
 Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays Bas / MAC-waarde (10 december 2014) :					
CAS	TWA	STEL	CEILING	DEFINITION	CRITERES
55965-84-9	0.05 mg/m3	-	-	-	-

**8.2 Contrôles de l'exposition**

<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>
Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
<b>Protection respiratoire :</b>
Les types, classes et filtres de protection respiratoire ci dessus sont conseillés en cas de confrontation à des concentrations supérieures aux limites d'exposition mentionnées au point 8.1.(paramètres de contrôle).Ils doivent être ajustés en fonction des conditions réelles d'utilisation .Ils peuvent ne pas être nécessaires si le produit est utilisé en plein air ou dans un endroit suffisamment ventilé.

**Protection des mains :**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.  
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.  
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.  
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.  
Caractéristiques recommandées :  
- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

**Protection du corps :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Protection des yeux / du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.  
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.  
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.  
En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.  
Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.  
Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.  
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide visqueux.
pH :	Non précisé, base faible
Point de fusion :	Non précisé.
Point d'ébullition :	Non précisé.
Point d'éclair :	Non concerné.
Température d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition :	Non précisé.
Pression de vapeur :	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).
Densité :	> 1
Solubilité / miscibilité avec l'eau :	Diluable.

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## Section 10 : Stabilité et réactivité

**Réactivité :** Aucune donnée n'est disponible.



**MATFER**

**Stabilité chimique :** Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune donnée n'est disponible.

**Conditions à éviter :**

Eviter :

- le gel

**Matières incompatibles :** Aucune donnée n'est disponible.

**Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Section 11 : Informations toxicologiques

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

#### **11.1.1 Substances**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### **11.1.2 Mélanges**

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

## Section 12 : Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

#### **12.1.2 Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune donnée n'est disponible.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) : \_

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

### Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**Méthode de traitement des déchets :** Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :** La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :** Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

### Section 14 : Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

-

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4 Groupe d'emballage**

-

**14.5 Dangers pour l'environnement**

-

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

### Section 15 : Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations /législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11)

**Informations relatives à l'emballage :** Aucune donnée n'est disponible.

**Dispositions particulières :** Aucune donnée n'est disponible.

**Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- parfums
- agents conservateurs reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [ec no. 247-500-7] and 2-methyl-2h -isothiazol-3-one [ec no. 220-239-6]
- fragrances allergisantes :  
(all) limonene

**Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :**

WGK 2: Comporte un danger pour l'eau.

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

### **Section 16 : Autres informations**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### **Libellé(s) des phrases importantes à la rubrique 3 :**

- |      |   |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H311 | Toxique par contact cutané.   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                         |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H331 | Toxique par inhalation.   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |